

## Séance du conseil municipal du 13 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le treize juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la salle polyvalente du Rouget, sous la présidence de Monsieur COMBELLE Gilles, Maire.

**Nombre de conseillers :** **Présents :** AURIERES Chantal, BEX Christelle, CABANNES Jacqueline, CANET Lucie, CHARREIRE Frédéric, COMBELLE Gilles, FOUR Jean-Pierre, GEORGES Bernard, GOUZOU Didier, HOCHART Cécile, LAGAT Laetitia, LAPEYRE Jean-Louis, LAPEYRE René, MAZET Michel, QUENTIN Valérie, VEYRINES Michel, VIGIER Stéphanie.

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 18

**Date de convocation :** **Absent(s) :** LEYBROS Laetitia, MOMBOISSE Jean (pouvoir à CHARREIRE Frédéric).  
8 juillet 2021

**Secrétaire de séance :** GOUZOU Didier.

### A l'ordre du jour de la séance :

- Cantal Habitat : avenant au bail emphytéotique afin de proroger la durée des emprunts ;
- Subventions 2021 aux associations ;
- Réalisation d'un emprunt.

#### DELIBERATION n°01/13.07.2021

##### Cantal Habitat : avenant au bail emphytéotique afin de proroger la durée des emprunts

Monsieur le Maire indique aux membres de l'assemblée que la commune avait confié à Cantal Habitat, en 1994, la construction de quatre pavillons locatifs rue des Jardins et ce dans le cadre d'un bail emphytéotique, moyennant la mise en place de deux prêts locatifs.

Afin d'optimiser la charge d'emprunts, le conseil d'administration de Cantal Habitat a décidé de proroger la durée des emprunts contractés par cette opération. Il en résulte un décalage entre la date de fin de bail et la date de fin des prêts.

Aussi, Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet d'avenant au bail emphytéotique entérinant cette prorogation du bail pour ajuster les dates d'emprunts et de bail.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **valide** les termes de l'avenant au bail emphytéotique tel que présenté ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer cet avenant et à réaliser toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

#### DELIBERATION n°02/13.07.2021

##### Subventions 2021 aux associations

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors du vote du budget 2021 le montant de la subvention octroyé à chaque association n'avait pas été voté.

Il propose donc que le conseil municipal attribue lors de la présente séance ces subventions. En effet, certaines associations en difficultés financières attendent ce soutien financier de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'attribuer** les subventions aux associations pour l'exercice 2021 comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

| Associations           | Montants 2021   |
|------------------------|-----------------|
| Société de chasse      | 600,00          |
| Amicale parents élèves | 1 000,00        |
| Cochonnet Rougérois    | 600,00          |
| Amis du Livre          | 200,00          |
| Comité des Fêtes       | 1 000,00        |
| Retraite sportive      | 600,00          |
| Comité Cinquantenaire  | 600,00          |
| Les Vieux Volants      | 200,00          |
| ASR                    | 2 500,00        |
| ACASBELLIE             | 600,00          |
| GVA Laroquebrou        | 100,00          |
| AAPPMA Laroquebrou     | 100,00          |
| <b>TOTAL</b>           | <b>8 100,00</b> |

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

### DELIBERATION n°03/13.07.2021

#### Réalisation d'un emprunt

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'en raison des importants projets de travaux à venir (bâtiment de la Mairie, rues de Mazarguil et du Stade, Place de la Mairie et centre bourg,...) il est nécessaire de contracter un emprunt.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal avait souhaité consulter plusieurs établissements pour un prêt aux caractéristiques suivantes :

|                                  |  |
|----------------------------------|--|
| <b>Montant du prêt en euros</b>  | 2 000 000,00 €                               |
| <b>Durée</b>                     | 180 mois                                     |
| <b>Taux d'intérêt annuel</b>     | Fixe   |
| <b>Périodicité des échéances</b> | Mensuelle                                    |
| <b>Montant des échéances</b>     | Suivant un amortissement constant du capital |

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les propositions du Crédit Mutuel, du Crédit Agricole et de la Banque Postale.

L'offre la mieux-disante est celle présentée par la Caisse Régionale du Crédit Agricole Centre France avec un taux d'intérêts de 0,46% et des frais de dossier de 1 000,00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents (Didier GOUZOU sort de la salle et ne prend pas part aux débats et au vote), **décide** :

- **d'accepter** l'offre de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Centre France telle que présentée ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer le contrat prêteur, ainsi que tous les documents nécessaires ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

A l'épuisement des questions à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 21h30.